

Genay village solidaire



© Marzanna Syncecz - Fotofia.com

Le guide de l'aide à domicile



Ville de Genay

Le mot du Maire

Genay village solidaire



Madame, Monsieur

Dans le prolongement de nos engagements précédents et dans l'esprit de ce que nous avons d'ores et déjà mis en place dans le domaine de l'animation jeunesse, j'ai demandé à Madame Lamy, adjointe déléguée aux affaires sociales de mettre en œuvre **un dispositif de suivi de l'aide à domicile** à la hauteur des attentes légitimes des ganathains.

Dès la première semaine du mois de novembre 2010, dans le cadre du CCAS, sous la responsabilité de Madame l'adjointe et la coordination de Madame Teste, (attachée CCAS) nous créerons le service "**Genay village solidaire**".

L'objectif : Mettre en place au sein des services existants **un dispositif d'écoute, d'orientation et de suivi** de toute personne de grand âge dont l'isolement, la santé physique ou mentale ne lui permet plus de gérer correctement sa vie quotidienne.

Les moyens : Dès le mois de septembre 2010, j'ai désigné Madame Teste, coordinatrice de ce dispositif. Elle a toute latitude pour mettre en œuvre les moyens d'écoute et de communication nécessaires à la réussite de sa mission.

- Formation adaptée à sa fonction de coordinatrice, *etc...*
- Information et orientation vers les services concernés.

L'action :

- **L'écoute :** de toute personne de grand âge (ou momentanément dépendante), qui n'est plus en mesure de gérer seule sa santé, son logement, sa sécurité au quotidien.
- **L'orientation :** en s'assurant que la personne a bien connaissance de ses droits en matière d'aides financières, d'assistance à domicile, d'aménagement de son logement et, en lui facilitant les contacts avec les organismes spécialisés (MDR/CRAM/CAF, ...)

- **Le suivi** : dans l'esprit de ce qui est mis en œuvre **dans le cadre du plan canicule**, un suivi régulier de la situation administrative et sanitaire de chaque demandeur sera assuré soit par les agents du CCAS, soit par la Police municipale, soit par les bénévoles assurant le portage des repas.

Au terme de ces six premiers mois de fonctionnement, j'inviterai l'ensemble des partenaires (aides à domicile, infirmiers, CCAS, associations spécialisées, *etc*) à la **conférence annuelle de Genay Village Solidaire**, afin de procéder à l'évaluation de ce dispositif, d'actualiser les pratiques et de mutualiser nos moyens au service des demandeurs ganathains.

Au moment où l'ensemble du secteur de l'aide à domicile traverse une période difficile, j'ai tenu à ce que notre commune, comme elle a su le faire en matière d'aide à nos étudiants, en matière d'animation jeunesse, soit aujourd'hui aussi performante en matière de **solidarité envers les personnes de Grand âge les plus fragilisées**.

D'autre part, dans une période où certains prestataires s'affranchissent des règles élémentaires en matière d'encadrement des tarifs horaires, nous souhaitons reprendre en main un secteur essentiel à la santé et au confort de nos aînés.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués. ■

**Votre Maire,
Arthur Roche,
Conseiller du Grand Lyon
Administrateur du SDIS**

P.5 Votre Centre Communal d'Action Sociale

- Présentation de l'élue et du personnel
- Les services du CCAS

P.8 Mieux vivre à domicile

- Service d'aide aux personnes retraitées
- Service d'aide aux personnes malades
- Service d'aide aux familles
- Service de soins infirmiers
- Portage des repas
- Votre sécurité
- Votre logement
- Jardinage - Petit bricolage

P.15 Aide aux personnes handicapées

P.17 Loisirs et services

- Les Genets d'Or Club Seniors
- Médiathèque Alphonse Daudet
- Service Bibliobus
- Navette minibus

P.19 Choisir une solution adaptée

P.21 Infos

- Tarification des prestations
- Formation du personnel

P.23 Carnet d'adresses

- Numéros d'urgence
- Services médicaux à Genay
- Pharmacies
- Opticiens
- Taxis
- Coiffure et esthétique à domicile





© Yuri Arcurs - Fotolia.com

Votre
Centre Communal
d'Action Sociale

Genay village solidaire
Une équipe à votre écoute



© Alexey Klementiev - Fotolia.com

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Un rôle primordial :

Le CCAS est l'initiateur des actions sociales et assume un rôle de coordination au niveau local de toutes autres actions.

Il est à l'initiative, sous le contrôle de son Président, de la mise en place d'aides facultatives et reste l'observateur privilégié des besoins sociaux de la population.

Il s'efforce de travailler en complémentarité avec le dispositif de droit commun et sera chargé de s'assurer de la qualité et de l'équité des prestations servies aux ganathains. ■



**Une adjointe
à votre écoute**
Germaine Lamy
*Adjointe au Maire,
déléguée
à la solidarité,
au logement
et à l'assistance
des personnes
de grand âge.*

Reçoit sur rendez-vous

Désormais, deux agents de la commune à votre service, 6 jours sur 7. ■



Mme Teste
*Attachée territoriale
Coordinatrice
du Service d'Aide
à la personne.*



Virginie Dailler
*Adjointe
administrative*

Contact :
Mairie de Genay
BP 71 - 69726 Genay cedex
E-mail :
ccas@villedegenay.com
Tél : 04 72 08 78 64

Service ouvert :
Lundi/Jeudi/Vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 19h
Mercredi de 8h30 à 12h
Samedi de 9h à 11h30

Les services du CCAS

Tél : 04 72 08 78 64





© Elenathe-wise - Fotolia.com



mieux vivre
à domicile

Service d'aide aux personnes retraitées

Ce service s'adresse à toute personne **retraîtée de plus de 60 ans**.

Il a pour objectif d'apporter un soutien matériel, moral et social afin de préserver l'autonomie des personnes.

- **Assumer** l'entretien courant des pièces habitables, repassage, courses, préparation des repas...
- **Maintenir** l'hygiène corporelle en apportant une aide ou une surveillance lors de la toilette courante.
- **Accompagner** la personne : démarches administratives, promenade...
- **Soutenir** : prévenir et rompre l'isolement, entretenir un lien social, écouter, discuter... ■



Prises en charge

Toute demande de prise en charge est évaluée selon la situation (ressources, environnement, degré d'autonomie). Vous pouvez vous adresser au CCAS, votre coordinatrice vous accompagnera dans vos démarches.

Ces aides peuvent être attribuées par :

- **L'organisme de retraite principal** qui prend en charge une participation selon les ressources (CRAM, MSA, AVA, ORGANIC...)
- **Le Conseil général qui gère :**
 - L'aide sociale
 - L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A)



Vous pouvez également bénéficier d'avantages fiscaux.

Renseignements auprès de votre Coordinatrice.

Tél : 04 72 08 78 64

ccas@villedegenay.com

Quelques associations proches de chez vous....

Val De Saône Dombes Services	Route de Veysieux le Haut Espace Talançonnois - BP 19 01600 Reyrieux Tél : 04 74 00 35 17
Les Dames de cœur	60 Allée des Pommiers - 69250 Montanay Tél : 04 78 91 21 54
Home Libre Service	421 Rue de Thizy 69400 Villefranche sur Saône Tél : 04 74 68 53 18
Saône Monts d'Or	La Voûte - 69250 Neuville sur Saône Tél : 04 78 98 13 63
Service bien être et vie - S.V.B	Place du 8 mai - 69270 Fontaines St Martin Tél : 04 72 19 42 59

Service d'aide aux personnes malades

Il s'agit soit d'un soutien pour éviter l'hospitalisation, prévenir et retarder la perte d'autonomie et la dégradation de l'état de santé.

C'est également une aide à la sortie de l'hôpital pour faciliter le retour au domicile.

La demande doit être prescrite par un médecin.

Les personnes malades peuvent se faire aider en prestation de service dans le cadre d'une convention passée avec un organisme de Sécurité Sociale (CPAM, MSA, Régimes particuliers.)



Mieux vivre à domicile

Des professionnels interviennent pour :

- Une aide à la personne (aide à l'habillage, à la mobilité, ...).
- Une aide aux tâches ménagères courantes (ménage, repassage, préparation des repas, ...).
- Un accompagnement à l'extérieur, courses, démarches administratives, visites chez le médecin. ■



**Votre interlocutrice CCAS
reste à votre disposition
pour vous accompagner
dans vos démarches.
Tél : 04 72 08 78 64**

Service d'aide aux familles

Il s'adresse à toute famille ayant au moins un enfant de moins de 14 ans (ou à naître).

Lorsqu'un évènement vient désorganiser la vie quotidienne (maternité, maladie, accident, décès...) ou lorsqu'un enfant vit dans un environnement néfaste à sa sécurité, sa santé, son éducation ou son entretien.

- Soutenir les parents ou les enfants afin de surmonter au mieux une période de vie difficile.
- Aider les parents dans leur rôle d'éducateurs.
- Permettre aux familles de mieux s'intégrer dans leur environnement. ■



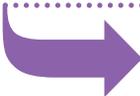
Conseil général Maison Départementale du Rhône	Neuville sur Saône Tél : 04 78 91 78 64
CAF de Lyon (Caisse d'Allocations familiales)	67 bd Vivier Merle - 69003 Lyon Tél : 0 820 25 69 10 (0,112 € TTC la 1^{re} mn puis 0,09 € TTC la mn facturée à la seconde)

Service de soins infirmiers

Les services de soins coordonnent l'action d'une équipe de professionnels (infirmiers libéraux, aides soignantes, pédicures ou autres auxiliaires médicaux) intervenant **sur prescription médicale** au domicile des personnes de plus de 60 ans.

Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) :

- Assurent les soins infirmiers et d'hygiène générale.
- Aident à l'accomplissement des actes essentiels (habillage, transferts...).
- Retardent l'hospitalisation des personnes âgées souffrant d'une affection pouvant être traitée à domicile.
- Facilitent les retours à domicile suite à une hospitalisation. ■



Prises en charge

La prise en charge par un SSIAD démarre par une prescription du médecin. Un plan de soins s'organise avec les infirmiers. Les frais sont pris en charge par la Sécurité Sociale.

SSIAD

1 Avenue Simon Rousseau
69270 Fontaines sur Saône
Tél : 04 78 22 06 32

Portage des repas

Service proposé à toute personne

Vous avez des difficultés momentanées ou non dans la préparation de vos repas : Adressez-vous à votre coordinatrice CCAS en Mairie de Genay. ■



Tél : 04 72 08 78 64
ccas@villedegenay.com

Des repas équilibrés peuvent vous être livrés à domicile.
Aide financière du Conseil général pour les bénéficiaires de l'APA.

Votre sécurité

Téléalarme - Téléassistance

Pour vous sentir en sécurité 24h/24 et être en mesure de prévenir votre entourage ou des services d'urgence, la téléalarme est équipée d'un transmetteur branché à la prise téléphonique.

Vous portez soit un médaillon soit un bracelet permettant de déclencher à distance un appel en cas de problème.

De plus, la téléassistance vous permet d'établir une relation d'écoute avec un interlocuteur qualifié.

De nouveaux systèmes permettent également de déclencher cette alerte instantanément en cas de chute avec perte de connaissance. ■



Pour tout renseignement :
contactez votre coordinatrice.
Tél : 04 72 08 78 64
ccas@villedegenay.com



Votre logement

L'aménagement de votre domicile n'est plus adapté à votre mobilité. Le Pact du Rhône, fédération qui œuvre pour l'amélioration de l'habitat, peut vous **apporter des solutions techniques et financières** pour réaliser des travaux d'adaptation afin de mieux vivre chez vous. ■



Des ergothérapeutes se rendent à votre domicile et évaluent vos besoins.
Tél : 04 37 28 70 23

Vous êtes logés par un bailleur conventionné (Opac, Semcoda, Alliade, etc...), votre coordinatrice peut servir d'intermédiaire pour défendre votre dossier.
Tél : 04 72 08 78 64

Jardinage - Petit bricolage

Si vous avez besoin d'aide pour vos petits travaux de jardinage ou de bricolage : Des associations ou prestataires mettent à disposition du personnel pour les réaliser.

Financement :

- Chèque Emploi Service Universel (CESU).
- Avantages fiscaux et sociaux.

Pour connaître les associations près de chez vous adressez vous à votre CCAS. ■



Contact :
votre coordinatrice
au 04 72 08 78 64
ccas@villedegenay.com



© Alexander Rathis - Fotolia.com



Aide aux personnes
handicapées

Aide aux personnes handicapées

Toute personne ayant **moins de 60 ans reconnue handicapée**, peut solliciter les services d'une tierce personne pour accomplir les actes principaux de la vie quotidienne.

Dans les actes **essentiels** de la vie quotidienne :

- Aide au lever, au coucher, à l'habillage et au déshabillage, aide à la toilette, à la prise des repas, à l'aide à la mobilité, ...

Dans les actes **de la vie courante** :

- Entretien du linge, du logement et du cadre de vie : ménage, lavage, repassage, préparation des repas...

Dans les activités **de la vie sociale et relationnelle** :

- Accompagnement de la personne dans les activités culturelles ou de loisirs, promenades, démarches extérieures, courses, écoute et discussions, ... ■



Prises en charge

Compétence du Conseil général. Possibilité d'une prestation de compensation. Cette prestation peut aussi être versée aux parents en charge de leur enfant handicapé au domicile familial.

Maison Départementale
du Rhône (MDR)

Neuille-Sur-Saone
Tél : 04 78 91 78 64

Maison Départementale
des Personnes Handicapées
(MDPH)

23 Rue de la Part Dieu
69003 Lyon
Tél : 04 26 72 80 00

Les dossiers sont à déposer à la MDR qui transmet à la MDPH.

Pour vous aider dans vos
démarches adressez-vous à
votre coordinatrice CCAS.
Tél : 04 74 08 78 64



© Yuri Arcurs - Fotolia.com



Loisirs et services

Loisirs et services

Les Genets d'Or Club des Seniors

Place Colette Besson

Président M. Roger Debut au 04 72 26 61 47

(Transport Minibus possible)

Médiathèque Alphonse Daudet

Tél : 04 78 91 57 09

Service Bibliobus

Livraison de livres et autres documents à domicile

Navette minibus

- **Vendredi matin** : liaison en direction de Neuville sur saône.
- **Mardi** : Visite au Cimetière.
- **Jeudi après-midi** : Les Genêts d'Or. (Club des anciens). ■



Mairie

Tél : 04 72 08 78 88

**Mme Teste, Coordinatrice du Service
Genay Village Solidaire**

Tél : 04 72 08 78 64

ccas@villedegenay.com





© deann1974 - Fotolia.com



Choisir une solution
adaptée
à votre situation

Vous faites appel à une association prestataire de services...

L'association est employeur de l'aide à domicile qui assure les services demandés selon les besoins.

Elle encadre les salariés et est responsable de la qualité des services rendus.

Le coût de la prestation englobe l'ensemble des dépenses liées à l'intervention.

Vous faites appel à une association mandataire de services...

Vous êtes l'employeur de l'intervenant à domicile.

Moyennant des frais de gestion, vous donnez mandat à l'association pour assurer les diverses démarches administratives relatives à l'emploi (déclarations URSSAF, contrat de travail, bulletin de salaire,...)

L'association vous informe sur vos droits et devoirs d'employeur.

Vous faites appel à une association intermédiaire...

Il y a un contrat de travail entre le salarié et l'association qui est l'employeur de la personne.

Il existe une convention entre l'association et le client qui détermine les conditions de la mise à disposition du personnel.

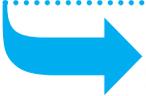
Dans ce cadre, le client assure, pendant toute la durée de la mission, les responsabilités d'encadrement pour l'exécution du travail.

Vous souhaitez embaucher directement...

Le particulier assume lui-même les démarches administratives et s'informe sur ses droits et devoirs d'employeur.

Il peut alors s'appuyer sur deux dispositifs d'embauche :

- La déclaration unique d'embauche fournie par l'URSSAF.
- Le chèque Emploi Service Universel (CESU). ■



**Avant de faire votre choix,
contactez Mme Teste.
Tél : 04 74 08 78 64**



© Oima Sanfida - Fotolia.com



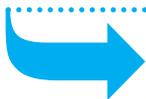
Informations

Tarifcation

Coût du service d'aide ménagère à domicile :

Le tarif horaire ainsi que le montant de votre participation, sont fixés par le Conseil général si vous relevez de l'aide sociale, ou par votre caisse de retraite dans les autres cas.

A ce jour, les services du Conseil général n'assurent plus un encadrement systématique de ces tarifs, d'où la mise en place d'une mission d'observation des pratiques mises en œuvre sur notre commune afin de **préserver les intérêts de nos aînés.** ■



Si vous constatez une augmentation des tarifs qui vous semble non justifiée, adressez-vous à votre coordinatrice municipale, Viviane Teste, qui étudiera avec attention votre situation.

Tél : 04 72 08 78 64

ccas@villedegenay.com

Formation des intervenants

L'objectif : Dans le prolongement de ce que nous pratiquons à l'attention des étudiants et surtout en matière **d'aide à la formation professionnelle** des moins de 25 ans depuis 2001, nous avons décidé de **créer** l'aide à la formation des intervenants ganathains dans les domaines de l'aide à la personne.

Les moyens : Participations financières de la commune à la hauteur de 50 % des frais de formation dans la limite de 500 € par stagiaire et d'une enveloppe budgétaire réactualisée tous les ans par le Conseil d'Administration du CCAS.

Les formations devront être effectuées **par des organismes agréés** et feront l'objet d'une **évaluation de fin de stage** en présence de l'adjointe aux affaires sociales. ■

Carnet d'adresses

Mairie

Tél : 04 72 08 78 88

Service social Coordinatrice

Mme Teste

Tél : 04 72 08 78 64

Adjoint

administratif

Mme Dailler

Numéros d'urgence

SAMU 15

Pompiers 18

Hôpital Édouard Herriot 08 20 08 20 69

Hôpital De La Croix Rousse 04 72 07 10 46

Polyclinique de Rillieux-la-Pape 04 72 01 38 01

Maison Médicale de garde 04 78 98 21 21

Centre Médico Psychologique 04 72 08 01 80

7 bis, rue du 11 novembre

69250 Neuville sur Saône

SOS maltraitance 3977
(Écoute anonyme)

ADAVEM 04 74 60 02 46
(aide aux victimes)

Aide aux aidants 04 78 66 63 33
(actions portées par la CRAM)

Services médicaux à Genay

• Médecins généralistes :

Dr Allochon 04 72 08 71 52

Dr Kanoute 04 37 92 08 88

Dr Leberre 04 72 08 71 53

Dr Pinatel 04 37 92 03 33

• Cabinet d'infirmières :

Bouvier / Passot / Dumas /

Nicolas / Just / Allemand 04 78 91 25 35





Ville de Genay

Directeur de la publication :

Arthur Roche

Rédacteur en chef :

Isabelle Noguer

Mairie de Genay /

Service communication

Rue de la Mairie

69730 Genay

Conception et réalisation :

Sitbon & Associés

04 37 85 11 12

Imprimé sur du papier
fabriqué dans des usines
qui travaillent selon
les normes de respect
de l'environnement
et de développement
durable les plus élevées
(ISO 14001, EMAS).



• Kinés :

Mme Garcia.....04 78 91 88 82

M. Silvestre.....04 78 91 20 71

• Ostéopathes :

MM. Ganzer et Lombard.....04 72 00 99 87

• Podologue :

Mme Servettaz.....04 72 08 88 71

• Psychologue :

Mme Meunier - Cluzel.....04 37 92 00 84

• Dentistes :

M. Berthelon.....04 78 91 38 61

Mme Guerin Bardonnnet.....04 78 91 58 45

Pharmacies

Pharmacie des Charmes.....04 72 08 92 32

Pharmacie Combes.....04 78 91 37 49

Opticien

Optik Genay.....04 78 29 57 08

Taxis

Taxi Ruiz.....04 78 91 67 47

Taxi Gossart.....06 09 42 52 52

Coiffure et esthétique à domicile

Beraud Audrey.....06 80 94 11 79

Boutet Karine.....06 27 38 14 96